

CONJOINT ET ALCOOLIQUE

Par Mimi440 Postée le 05/10/2023 21:56

Bonjour , mon conjoint est alcoolique depuis 3 ans , il a essayait d'arrêter deux fois et les deux fois ou il est rester sans alcool pendant plus de 24 heures il a fait une crise d'épilepsie . Si il décide d'arrêter de boire est ce qu'il sera épileptique ? Son père est lui même alcoolique malheureusement il est malade aujourd'hui (korsakoff) malgré l'arrêt il y a maintenant 10 ans sa lui arrive encore de faire ses crises d'épilepsie (il a un traitement)

Mise en ligne le 06/10/2023

Bonjour,

Il est positif que votre conjoint essaie de sortir de ses consommations qui le lui conviennent plus.

L'arrêt brutal de consommations d'alcool chez une personne alcoolodépendante peut entraîner un syndrome de manque. C'est un ensemble de symptômes désagréables qui peuvent évoluer dans les heures et jours après l'arrêt. Ils peuvent présenter des risques importants pour la santé. L'épilepsie peut effectivement faire partie de ces troubles.

Il n'est cependant pas certains que les crises d'épilepsie puissent devenir chroniques après l'arrêt complet des consommations d'alcool.

Il est très important que votre conjoint puisse être accompagné par des professionnels de santé lors d'un arrêt afin de minimiser un maximum les risques pour sa santé et éviter ainsi le syndrome de sevrage.

Il lui est notamment possible de se tourner vers des structures nommées Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). L'accueil individuel se fait dans un cadre gratuit et confidentiel, sans jugement de la part des professionnels qui y exercent. L'équipe est généralement composée de médecin addictologue, psychologue, infirmier.

Ils peuvent évaluer l'état de santé général et les consommations de votre conjoint afin de lui proposer une approche adaptée à son objectif d'arrêt.

Si cette démarche lui convient, nous vous transmettons en bas de réponse des coordonnées de CSAPA dans le périmètre géographique que vous nous avez indiqué.

Si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation, vous pouvez contacter un de nos écoutants. Nous sommes accessibles 7J/7J, par téléphone au 0980 980 930 (appel anonyme et gratuit) de 8H à 20H du matin ou par le Chat de notre site Alcool Info Service du lundi au vendredi de 14H à Minuit et le samedi et le dimanche de 14H à 20h.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIV

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 974-CSAPA EST

404 avenue Ile de France
Résidence Le Gabriel
97440 SAINT ANDRE

Tél : 02 62 50 39 09

Site web : www.addictions-france.org

Accueil du public : Du lundi au vendredi: 9h-16h. Fermeture le mardi de 13h à 16h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations jeunes (moins de 25 ans) avec/sans entourage: sans rendez-vous mercredi après-midi et sur rendez-vous le reste de la semaine

Service mobile : A la rencontre des usagers chez les partenaires, dans les quartiers, à domicile.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Arrêter, comment faire?